



Département des Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE
(Art. L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-deux et le 24 février, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

Présents

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG (sauf pour la délibération n° 024)
M. Albert CALAMUSO - Mme Thérèse DARTOIS
M. Charles LUCA (à partir de la délibération n° 016 jusqu'à la délibération n° 036)
M. Christian VIALLE – Mme Valérie PREMOLI - M. Jean-Paul BULGARIDHES
Mme Patricia LAVIGNE - M. Marcel PIACENTINO
M. Serge JOVER (sauf pour la délibération n° 012)
Mme Sylvie MARCHAND (sauf pour la délibération n° 024)
M. Philippe DELEAN - Mme Ada Rebiha AIT-YALLA
M. Jean-Michel GRANELLE - M. Stéphane FINE - M. Guy DUBRULLE PASQUIER
Mme Maud RIBET (à partir de la délibération n° 016 jusqu'à la délibération n° 035)
M. Bruno FINO - Mme Martina L'ECRIVAIN - M. Jean-Jacques BENOIT
Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR
Mme Crescence LEBRUN (à partir de la délibération n° 016 jusqu'à la délibération n° 036)
M. Patrick FISCHER - Mme Viviane DAUDIGNY - M. Jean-Pierre VINCEDET

Représentés / pouvoirs :

M. Charles LUCA, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO pour les délibérations n°012 à 015 (inclus)
Mme Nathalie NISI, pouvoir donné à Mme Thérèse DARTOIS
Mme Catherine PIEGGI, pouvoir donné à Mme Marie BENASSAYAG
M. Serge JOVER, pouvoir donné à M. Christian VIALLE pour la délibération n°012
Mme Elodie SAIAG HIRSCHI, pouvoir donné à Mme Valérie PREMOLI
Mme Michèle PERRIN, pouvoir donné à Mme Ada Rebiha AIT-YALLA
Mme Maud RIBET, pouvoir donné à Mme Patricia LAVIGNE pour les délibérations n°012 à 015 (inclus) et pour la délibération n° 036
M. Romain ROCHE, pouvoir donné à M. Lionnel LUCA
Mme Laetitia VALERI PROISY, pouvoir donné à Mme Viviane DAUDIGNY
M. Philippe LACOSTE, pouvoir donné à M. Philippe DELEAN
Mme Crescence LEBRUN, pouvoir donné à M. Stéphane FINE pour les délibérations n°012 à 015 (inclus)

Quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la délibération n° 024:

Mme Marie BENASSAYAG
Mme Catherine PIEGGI, représentée par Madame Marie BENASSAYAG
Mme Sylvie MARCHAND

Secrétaire de séance : M. Stéphane FINE

1 - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/01/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2022.

2 – INFORMATION - RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire.

DEL 2022/CM02/016 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSÉ DE MADAME L'ADJOINTE, VOTE le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2022, selon les modalités suivantes :

- Vote du chapitre 65 dans la section de Fonctionnement :

Ont voté pour	: 29	
Ont voté contre	: 0	
N'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle	: 3	M. VIALLE - M. JOVER - Mme MARCHAND
Se sont abstenus	: 1	M. VINCENDET

- Vote de l'intégralité des autres chapitres de la section de Fonctionnement :

Ont voté pour	: 32	
Ont voté contre	: 0	
N'ont pas pris part au vote	: 0	
Se sont abstenus	: 1	M. VINCENDET

- Vote de l'intégralité des chapitres de la section d'Investissement :

Ont voté pour	: 32	
Ont voté contre	: 0	
N'ont pas pris part au vote	: 0	
Se sont abstenus	: 1	M. VINCENDET

DEL 2022/CM02/017 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2022

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la section de Fonctionnement qui s'élève au montant de 50 000.00 €,
- **APPROUVE** la section d'Investissement qui s'élève au montant de 50 000.00 €,
- **ARRETE** la balance générale du Budget Annexe Pompes Funèbres – Exercice 2022.

DEL 2022/CM02/018 - BUDGET ANNEXE POLE CULTUREL AUGUSTE ESCOFFIER 2022

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la section de Fonctionnement qui s'élève au montant de 376 150 €,
- **ARRETE** la balance générale du Budget Annexe Pôle Culturel Auguste Escoffier– Exercice 2022.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL 2022/CM02/019 - MODIFICATION N°2 : MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE CONCEPTION, RÉALISATION, RÉNOVATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION TRICOLEURE, D'ÉCLAIRAGE SPORTIF, D'ÉCLAIRAGE DE MISE EN VALEUR DES BORNES ET DES ILLUMINATIONS FESTIVES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la modification (avenant) n°2 (et ses annexes) au marché public global de performance, conclu avec le groupement d'entreprise SAS ALCYON – CITEOS INGENIERIE MEDITERRANEE, relatif à la conception, la réalisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur des bornes et des illuminations festives de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la modification (avenant) n°2 (et ses annexes) au marché public global de performance susvisé,

FINANCES

DEL 2022/CM02/012 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **VOTE** la reprise anticipée du résultat 2021 du budget principal.

DEL 2022/CM02/013 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les taux d'imposition des deux taxes locales, dans les conditions mentionnées ci-dessous :

TAXES LOCALES	TAUX 2022 COMMUNE	TAUX 2022 DEPARTEMENT	TAUX GLOBAL 2022 PROPOSE AU VOTE
Taxe foncière sr propriétés bâties	15.55 %	10.62 %	26.17 %
Taxe foncière propriétés non bâties	15.41 %		15.41%

DEL 2022/CM02/014 - INSCRIPTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **FIXE** le principe de constituer chaque année une provision à hauteur de 40 % des créances ayant plus de deux ans ce qui contribuera à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité,
- **INSCRIT** sur le BP 2022 ce montant de **38 596 €** au compte 6817 – dotations pour provisions, puis chaque année suivante cette provision sera corrigée selon l'évolution des restes à recouvrer.

DEL 2022/CM02/015 - ECRITURES COMPTABLES AU BUDGET PRIMITIF 2022 EN VUE DU PASSAGE AU PLAN DE COMPTE M57 AU 01/01/2024

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **FIXE** à 179 930,15 € le montant à inscrire au chapitre 10, compte 1068, au budget primitif 2022, en vue de la préparation au passage au nouveau plan de compte réglementaire pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la modification (avenant) n°2 au marché public global de performance en question et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son entrée en vigueur et à la bonne exécution de la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

DEL 2022/CM02/020 - MODIFICATION N°2 : ADHESION DE LA COMMUNE A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune aux associations susvisées pour l'année 2022,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal de la Commune,
- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme représentant titulaire au sein des diverses instances des associations précitées conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES

DEL 2022/CM02/021 - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL

Rapporteur : Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la mise en place le télétravail et adopte les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans la charte.

URBANISME

DEL 2022/CM02/022 - CONVENTION HABITAT A CARACTERE MULTI-SITES ENTRE L'EPF PACA, LA CASA ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention Habitat à caractère multi-sites sur la Commune de Villeneuve Loubet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document subséquent y afférent.

DEL 2022/CM02/023 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL « ERILIA » POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (59 600,00 €) à la société ERILIA destinée à la réalisation de logements locatifs aidés dans le programme de construction sis avenue de Vaugrenier, dont les crédits seront inscrits au budget de la Commune aux chapitres et articles prévus à cet effet, en fonction des modalités définies par la convention,
- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention avec ERILIA, et tout document subséquent y afférent.

ENVIRONNEMENT

DEL 2022/CM02/024 - CONSULTATION POUR AVIS - DOSSIER LOI SUR L'EAU / AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE - PROJET DE REAMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DU PLAN D'EAU DU PORT

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, après que Mesdames BENASSAYAG, PIEGGI (représentée par Madame BENASSAYAG) et MARCHAND se soient retirées de l'assemblée, ne prenant pas part au vote :

- **EMET** un avis favorable quant au projet de réaménagement et de mise en sécurité du plan d'eau du Port de Marina Baie des Anges, présenté par la société MARIBAY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

TRAVAUX

DEL 2022/CM02/025 - CONVENTION DE SERVITUDE POUR AUTORISATION D'ACCES ET D'ENTRETIEN D'OUVRAGES COMMUNAUTAIRES SITUES SUR DES PROPRIETES PRIVEES – DIGUE DES FERRAYONNES

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de servitude pour autorisation d'accès et d'entretien communautaire situés sur des propriétés privées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

INTERCOMMUNALITE

DEL 2022/CM02/026 - PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE « CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAINS »

Rapporteur : Monsieur Patrick FISCHER

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ACTE** du transfert à la CASA de la compétence de la compétence facultative « *Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains* » prévue à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATIQUE

DEL 2022/CM02/027 - PROJET DE CONVENTION AVEC LE SICTIAM POUR LA GESTION ET LA FIABILISATION DE L'ENVOI D'EMAILS EN MASSE VERS DES MESSAGERIES EXTERNES A LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Bruno FINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée entre la Commune et le SICTIAM pour une solution informatique permettant la gestion et la fiabilisation de l'envoi d'emails en masse vers des messageries externes à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée et à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la convention en question et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son entrée en vigueur et à la bonne exécution de la délibération.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET FAMILLE

DEL 2022/CM02/028 - DEROGATIONS SCOLAIRES -CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE D'ANTIBES ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de répartition des charges de fonctionnement proposée à la commune la commune de Villeneuve Loubet. La convention s'appliquera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception, trois mois minimum avant la date d'expiration de l'année contractuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention.

DEL 2022/CM02/029 - CARTE SCOLAIRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la carte scolaire 2022 des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Villeneuve Loubet.

PETITE ENFANCE

DEL 2022/CM02/030 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT CAF « BONUS MIXITE SOCIALE ET INCLUSION HANDICAP » - Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Rapporteur : Madame Valérie PREMOLI

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes des conventions pour les structures suivantes pour une durée de 2 ans :
 - Crèche familiale
 - Halte-garderie
 - Crèche des Ferrayonnes
 - Crèche des Rives
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document relatif à celles-ci.

DEL 2022/CM02/031 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – MISSIONS RENFORCEES

Rapporteur : Madame Valérie PREMOLI

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour une durée d'un an,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celle-ci.

JEUNESSE

DEL 2022/CM02/032 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES 3/12 ANS - PERISCOLAIRE (MERCREDIS)

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la structure suivante, pour une durée de 2 ans :
- 3/12 ans - Accueil de loisirs périscolaire (Mercredis),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celle-ci.

DEL 2022/CM02/033 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – PRESTATIONS DE SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES 3/12 ANS - EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la structure suivante, pour une durée de 2 ans :
- 3/12 ans - Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celle-ci.

DEL 2022/CM02/034 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS, SANS HEBERGEMENT – ADOLESCENTS – PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la structure suivante, pour une durée de 2 ans :
-12/17 ans - Accueil de loisirs ADOLESCENTS – Périscolaire et Extrascolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celle-ci.

DEL 2022/CM02/035 - DISPOSITIF D'AIDE A L'OBTENTION AU PERMIS DE CONDUIRE (CATEGORIE B) POUR LES JEUNES DE 17 A 20 ANS

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **FIXE** le montant de l'aide financière versée par la Commune dans le cadre du dispositif « AIDE AU PERMIS CITOYEN » à hauteur de cinq cent (500) euros,
- **APPROUVE** les termes du projet de convention tripartite entre la Commune, le Bénéficiaire, et une Auto-Ecole partenaire du dispositif « AIDE AU PERMIS CITOYEN »,
- **APPROUVE** les termes de la charte d'engagement entre la Commune et un Bénéficiaire du dispositif « AIDE AU PERMIS CITOYEN »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes susmentionnés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre et la bonne exécution de la délibération.

MOTION

DEL 2022/CM02/036 - AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET SUR LE PROJET FERROVIAIRE DE « LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR »

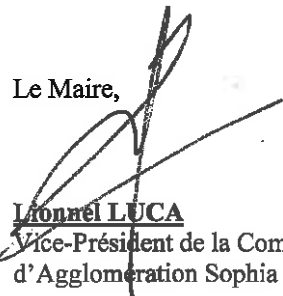
Rapporteur : **Monsieur le Maire**

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de cet avis formulé pour le compte de la Commune de Villeneuve Loubet et des demandes qu'il contient,
- **DEMANDE** à ce que cet avis soit déposé sur le registre numérique de l'enquête publique en cours pour la Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur (LNPCA), ouvert jusqu'au 28 février 2022, afin d'être pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.

FAIT A VILLENEUVE LOUBET, le 1^{er} Mars 2022.

Le Maire,

Lionel LUCA
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis.



